

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 20.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

- En exercice : 89

- Présents : 57

- **Votants** : 73 (17 procurations) – Gérard TENOUX, premier vice-président par suppléance pour le Président empêché, n'a pas participé au vote du CFU

- **Suffrages exprimés** : 72 (72 pour et 1 abstention)

- **Secrétaire de séance** : Mme Cécile LIOTARD

Le treize février deux mille vingt-six, à dix heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente-et-un janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU représenté par M. Jérôme GARCIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Florence RECROSIO ENTRESSANGLE
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - Mme Marilyne RICHAUD représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHÜLER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Grégory MOULLET représenté par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE

- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - Mme Cécilia LOUVION
  - M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

## **ORDRE DU JOUR : Compte financier unique principal 2025**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document comptable conjoint qui fusionne le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public en reprenant les informations essentielles de ces comptes pour constituer un document de synthèse. Il est devenu, depuis l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- ✓ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- ✓ Améliorer la qualité des comptes ;
- ✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le conseil communautaire délibérant sur le compte financier unique principal de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son premier vice-président, par suppléance pour le président empêché, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus sur le budget général en 2025 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique principal, lequel peut se résumer ainsi :

### **Récapitulatif / section de fonctionnement :**

|                 | <b>mandats et titres<br/>émis</b> | <b>résultat reporté<br/>N-1</b> | <b>cumul section<br/>(col 1+2)</b> |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| <b>Dépenses</b> | 20 897 627,80 €                   | - €                             | 20 897 627,80 €                    |
| <b>Recettes</b> | 22 277 763,56 €                   | 3 818 447,24 €                  | 26 096 210,80 €                    |

### **Récapitulatif / section d'investissement :**

|                 | <b>mandats et titres<br/>émis</b> | <b>résultat reporté<br/>N-1</b> | <b>cumul section<br/>(col 1+2)</b> |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| <b>Dépenses</b> | 5 044 175,32 €                    | 1 121 104,76 €                  | 6 165 280,08 €                     |
| <b>Recettes</b> | 4 135 747,69 €                    | - €                             | 4 135 747,69 €                     |

### **Récapitulatif / réalisations 2025 et reports 2024 :**

| <b>TOTAL PAR SECTION</b>         | <b>dépenses</b> | <b>recettes</b> | <b>solde</b>          |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 20 897 627,80 € | 26 096 210,80 € | 5 198 583,00 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 6 165 280,08 €  | 4 135 747,69 €  | -2 029 532,39 €       |
|                                  |                 |                 | <b>3 169 050,61 €</b> |

Restes à réaliser à reporter en 2026 :

| TOTAL PAR SECTION        | dépenses     | recettes       | solde        |
|--------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Section d'investissement | 639 959,62 € | 1 219 922,81 € | 579 963,19 € |

Résultat cumulé : réalisations 2025 + reports 2024 + restes à réaliser pour 2026 :

| TOTAL PAR SECTION         | dépenses        | recettes        | solde                 |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 20 897 627,80 € | 26 096 210,80 € | 5 198 583,00 €        |
| Section d'investissement  | 6 805 239,70 €  | 5 355 670,50 €  | -1 449 569 ,20 €      |
|                           |                 |                 | <b>3 749 013,80 €</b> |

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
4. Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le CFU général 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le premier Vice-Président,  
Gérard TENOUX  
Par suppléance, pour le Président empêché



La secrétaire de séance,  
Cécile LIOTARD

Publiée le : **06 MARS 2026**